

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1848.

Prorogation de la loi relative aux primes pour construction de navires.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Une loi du 7 janvier 1837 a alloué des primes pour encourager la construction des navires de mer à voiles et à vapeur, d'une capacité de cent tonneaux de mer au moins.

Cette loi était temporaire et ne devait avoir qu'une durée de trois ans.

Elle a été prorogée trois fois, et, en dernier lieu, par la loi du 21 février 1846, pour un terme qui expire le 1^{er} janvier prochain.

Sous l'empire de cette loi, il a été construit, avec jouissance de primes, jusqu'au 1^{er} octobre courant, 68 navires d'un tonnage de 15,716 ¹/₂ tonneaux (voir *annexe* n° 1).

Le Gouvernement a pensé, Messieurs, qu'il y a lieu de proroger cette loi pour un nouveau terme de trois ans. L'industrie des constructions navales a besoin de cette protection, d'ailleurs fort modérée, puisque la prime la plus élevée, celle de 30 francs par tonneau, n'équivaut guère qu'à environ 8 %. Cette industrie est, en Belgique, dans des conditions de travail moins favorables que dans beaucoup d'autres pays, et, par exemple, les bois propres à ce genre de construction y sont plus rares et plus chers que dans plusieurs de ces pays. C'est, du reste, une industrie qui mérite d'autant plus de sollicitude, qu'elle offre une importance réelle, tant par elle-même que par le débouché qu'elle procure aux produits de plusieurs autres industries et de l'agriculture. On fait ici allusion aux divers objets qui forment les éléments indispensables de la construction et de l'équipement d'un navire, c'est-à-dire, notamment, au bois, au fer, au cuivre et au zinc, aux cordages, aux toiles à voiles, etc. Deux faits assez récents

motivent particulièrement le maintien, au moins temporaire, des primes instituées par la loi de 1837 : d'une part, en 1844, les droits d'entrée sur les bois de construction en général ont été sensiblement augmentés, et, bien que des droits modérés aient été conservés exceptionnellement en faveur des bois destinés à la construction navale, le régime nouveau est, en définitive, moins favorable que le précédent à cette industrie, parce que ces droits exceptionnels sont encore un peu plus élevés que les droits antérieurs, et que, d'ailleurs, leur application a dû être subordonnée à certaines formalités ou garanties nécessaires, mais non sans inconvénients. D'autre part, une loi récente, celle du 10 mars 1848, a abaissé le droit d'entrée sur les navires étrangers nationalisés par le Gouvernement; et si, eu égard aux intérêts de notre commerce maritime, qui la réclamaient, cette mesure a été adoptée, c'est en grande partie parce que les primes allouées en Belgique à la construction navale constituent, pour cette dernière industrie, un avantage qui permettait, sans trop d'inconvénient pour elle, de faciliter l'entrée et la nationalisation des navires étrangers. Au point de vue de la construction de navires neufs, la mesure, au contraire, deviendrait défavorable à cette industrie, si, aujourd'hui, les primes cessaient d'exister.

Au surplus, le sacrifice qu'elles imposent au trésor est loin d'être considérable : au Budget de 1848, le crédit, pour leur allocation, n'a été que de 20,000 francs, et, au Budget de 1849, on a cru pouvoir aussi ne demander que 20,000 francs.

Une dernière remarque à l'appui de la prorogation du terme de la loi, c'est qu'il y a en ce moment même, sur les chantiers du pays, plusieurs navires pour la construction desquels on réclame la prime, et qui ne seront lancés que dans le courant de 1849 ou de 1850 (voir *annexe* n° 2).

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C. D'HOFFSCHMIDT.



PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur le rapport de Notre Ministre des Affaires Étrangères,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Affaires Étrangères présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

La loi du 7 janvier 1857 (*Bull. offic. n° 1*) continuera d'être en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 1852 exclusivement.

Donné à Laeken, le 3 novembre 1848.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C. D'HOFFSCHMIDT.

ANNEXE N° 1.

*RELEVÉ des navires construits en Belgique, avec jouissance de prime, depuis
le 1^{er} janvier 1837 jusqu'au 1^{er} octobre 1848.*

N° d'ordre.	NOM DU PROPRIÉTAIRE.	DOMICILE.	NOM DU NAVIRE.	ESPÈCE.	TONNAGE RÉEL.	DATE DE L'ARRÊTÉ qui accorde LA PRIME.	Observations.
1	Société maritime belge	Bruxelles.	<i>Windhond</i> . .	Barque	204	23 févr. 1838.	
2	Dansaert	Id.	<i>Jeune-Léonie</i> .	Koff-goëlette .	107	8 oct. 1838.	
3	Spilliaerd-Caymax	Anvers.	<i>Marie-Antoi- nette</i> .	Id.	162	8 déc. 1837.	
4	J.-A. Elsen et Van Linden	Id.	<i>Jeannette-Ma- rie</i> .	Id.	225	Id.	
5	F.-D. Derudder	Ostende.	<i>Jupiter</i> . . .	Brick-goëlette .	132	30 oct. 1837.	
6	U.-D. Chantrell	Bruges.	<i>Adèle</i>	Brick	245	27 sept. 1838.	
7	N.-J. De Cock et frère	Gand.	<i>Auguste</i> . . .	Goëlette	239	27 oct. 1838.	
8	M. Vanden Bergh et consorts	Anvers.	<i>Gustave-Adol- phe</i> .	Koff	210	28 mai 1838.	
9	Société anversoise de bateaux à vapeur.	Id.	<i>Bruges</i>	Bateau à va- peur.	511	20 août 1838.	
10	Société maritime belge	Bruxelles.	<i>Progrès</i>	Goëlette	272	27 sept. 1838.	
11	J. Valcke-de Knuyt	Ostende.	<i>Auguste</i>	Brick-goëlette .	152	31 juill. 1838.	
12	P. Denduyts	Id.	<i>Vigilant</i> . . .	Id.	208	16 nov. 1838.	
13	J.-A. Huysmans et Dierckx	Anvers.	<i>Prince royal</i> .	Goëlette	156	6 déc. 1838.	Ce navire a péri.
14	J. Beclerkotte	Id.	<i>Fanny</i>	Id.	252	31 juill. 1839.	Ce navire a péri; il s'appelait d'abord <i>Atalante</i> .
15	G.-A. Thompson	Bruges.	<i>Bombay</i>	Bateau à va- peur.	495	25 janv. 1841.	
16	Société maritime belge	Bruxelles.	<i>L'Industriel</i> .	Goëlette	170	20 juill. 1839.	
17	E. De Brouwer	Ostende.	<i>L'Aigle</i>	Brick	245	20 août 1839.	
18	Jean Key	Anvers.	<i>Marie Key</i> . .	Id.	228	25 sept. 1839.	
19	Société maritime belge	Bruxelles.	<i>Belgique</i> . . .	Goëlette	171	31 oct. 1839.	
20	Id. id.	Id.	<i>National</i> . . .	Brick	222	29 juill. 1839.	
21	N.-J. De Cock et frère	Gand.	<i>Maria et Loui- sa</i> .	Trois-mâts-barq.	291	30 mai 1840 .	
22	Société maritime belge	Bruxelles.	<i>Indépendance</i>	Goëlette	210	19 nov. 1839.	
23	N.-J. De Cock et frère	Gand.	<i>Loockristi</i> . .	Id.	281	16 id. .	
24	P. Serruys	Anvers.	<i>Louise</i>	Trois-mâts-barq.	250	30 juin 1840.	
25	A.-J. Van Iseghem et C ^e	Ostende.	<i>Providentia</i> .	Schooner . . .	150	25 sept. 1839.	
26	P. Van Gheluwe	Bruges.	<i>Louise-Marie- Thérèse-Char- lotte-Isabelle</i>	Goëlette	184	6 août 1840.	Navire de l'État.
27	Huysmans et Dierckx	Anvers.	<i>Providence</i> . .	Id.	187	16 nov. 1839.	
28	E. et A. Weber	Id.	<i>Océan</i>	Trois-mâts-barq.	549	7 déc. 1840.	

N° D'ORDRE.	NOM DU PROPRIÉTAIRE.	DOMICILE.	NOM DU NAVIRE.	ESPÈCE.	TONNAGE RÉEL.	DATE DE L'ARRÊTÉ qui accorde LA PRIME.	Observations.
29	J.-A. Elsen et Van Linden	Anvers.	<i>Mercator</i> . . .	Goëlette-koff .	238	27 févr. 1840.	
30	Dansaert	Bruxelles.	<i>La Paix</i> . . .	Id. . .	181	5 avril 1845.	
31	Retsin	Anvers.	<i>Verstok</i> . . .	Navire-barque.	195	12 mai 1840.	Ce navire a péri
32	Id.	Id.	<i>Lesseliers</i> . . .	Goëlette . . .	221	30 oct. 1841.	
33	Id.	Id.	<i>Zwoyndrecht</i> .	Brick . . .	218	10 id. 1840.	
34	J.-F. Witteveen	Id.	<i>Zéphire</i> . . .	Trois-mâts-barq.	271	16 janv. 1841.	
35	N.-J. De Cock et frère	Gand.	<i>Théodore</i> . . .	Goëlette-barq. 5 mâts.	282	7 oct. 1841.	
36	L. Robyns	Anvers.	<i>Minerva</i> . . .	Brick . . .	221	20 nov. 1840.	
37	A. et J. Van Iseghem et C ^e	Ostende.	<i>Commerce</i> . . .	Schooner . . .	192	30 juill. 1841.	Ce navire appar- tenait précédem- ment au sieur L.-P. Dezutter, et se nommait la <i>Fleche</i> .
38	Max. Vanden Berghe	Anvers.	<i>L'Infatigable</i> .	Brick . . .	242	25 sept. 1840.	
39	Société maritime belge	Bruxelles.	<i>La Dyle</i> . . .	Navire-barque.	317	24 mai 1842.	
40	Spilliaerd-Caymax	Anvers.	<i>Maria</i> . . .	Navire-barque. 5 mâts.	275	30 oct. 1841.	
41	La veuve P.-J. Van Loock	Id.	<i>Florent</i> . . .	Brick . . .	104	20 sept. 1842.	
42	J.-D. De Rudder	Bruges.	<i>Minerva</i> . . .	Brick-goëlette.	135	19 oct. 1840.	
43	Van Gheluwe frères	Id.	<i>Comte de Flan- dre</i> .	Brick . . .	200	12 avril 1845.	
44	Veuve L. Marguerie	Anvers.	<i>L'Escout</i> . . .	Trois-mâts-barq.	500	27 id. 1844.	Ce navire appartient maintenant à MM. Calleus-Wattelier C ^e , à Anvers
45	J.-V. Vanduerme	Anvers.	<i>Fénélon</i> . . .	Brick . . .	195	4 août 1842.	
46	L.-B. Dezutter	Ostende.	<i>Stad Ostende</i> .	Id. . .	214	9 févr. 1844.	
47	J. Retsin	Anvers.	<i>Orline</i> . . .	Goëlette . . .	155	8 juill. 1844.	
48	A. Van Gheluwe	Bruges.	<i>Duc de Bra- bant</i> .	Navire-brick .	250½	9 nov. 1844.	
49	J.-M. Orban et fils	Liège.	<i>La Ville de Liège</i> .	Navire-goëlette en fer.	118	26 oct. 1845.	
50	L. Pick et C ^e	Boom.	<i>La Rosalie de Boom</i> .	Navire-goëlette.	188	10 nov. 1845.	
51	J. Retsin	Anvers.	<i>Denise</i> . . .	Id. . .	165	4 fév. 1846.	
52	J.-A. Huysmans et L. Dierckx	Id.	<i>Stad Antwer- pen</i> .	Trois-mâts-barq.	592	29 mai 1846.	
53	V ^e L. Marguerie	Id.	<i>Rubens</i> . . .	Id. . .	575	25 août 1846.	
54	Michiels-Loos	Id.	<i>L'Anversois</i> .	Id. . .	550	5 mars 1846.	
55	Dedonker-Cassiers	Id.	<i>Flandre</i> . . .	Goëlette . . .	184	20 juil. 1846.	
56	J.-M. Orban et fils	Liège.	<i>La Meuse</i> . .	Id. . .	185	19 oct. 1846.	
57	De Neuter	Louvain.	<i>Hortense de Louvain</i> .	Id. . .	111	8 avril 1846.	
58	J.-A. Huysmans	Anvers.	<i>Courrier</i> . . .	Id. . .	182	25 nov. 1846.	
59	P. Denduyts	Ostende.	<i>Progrès</i> . . .	Trois-mâts-barq.	256	29 déc. 1847.	Ce navire s'appelait d'abord le <i>Louis</i> d'Ostende.
60	G. Thyssen-Laermans et P.-A. Keus- ters.	Anvers.	<i>Edmond d'An- vers</i> .	Goëlette . . .	155	20 juin 1847.	Ce navire s'appelait d'abord <i>Daniel</i> .
61	N.-J. De Cock et frère	Gand.	<i>Pétronille</i> . .	•	258	4 mai 1848.	Ce navire s'appelait d'abord <i>Ville de Gand</i> .

N° D'ORDRE.	NOM DU PROPRIÉTAIRE.	DOMICILE.	NOM DU NAVIRE.	ESPÈCE.	TONNAGE RÉEL.	DATE DE L'ARRÊTÉ qui accorde LA PRIME.	Observations.
62	A. et J. Van Iseghem	Ostende.	<i>Amphitrite</i> .	Brick . . .	225	13 avril 1848.	Ce navire s'appelait d'abord <i>Monte-Christo</i> .
63	Spilliaerd-Gaymax.	Anvers.	<i>Clothilde</i> . .	Trois-mâts. .	561	30 juin 1848.	
64	V ^r L. Marguerie	Id.	<i>Boussole</i> . .	Goëlette . .	193	15 fév. 1848.	
65	Égide van Regemortel.	Id.	<i>Octavie</i> . .	Id. . . .	150	31 janv. 1848.	
66	L. Mangelschots	Id.	<i>Teniers</i> . .	»	174	26 mai 1848.	
67	Annemans et Vander Elst, directeur de la Société maritime belge.	Bruxelles	<i>Adèle</i> . . .	Brick . . .	256	29 juill. 1847.	
68	Michiels-Loos	Anvers.	<i>Quentin-Met- sys</i> .	Navire-barque.	444	sept. 1848.	

ANNEXE N° 2.

RELEVÉ des navires mis en construction en 1847 et 1848, dont on a fait la déclaration en obtention de la prime, et qui ne sont pas encore lancés.

NOMS DES NAVIRES.	NOMS DES PROPRIÉTAIRES.	DATE de la POSE DE LA QUILLE.	ÉPOQUE PROBABLE de L'ACHÈVEMENT.	TONNAGE PRÉSUMÉ.
<i>Bellone</i>	<i>Le Carpentier</i>	<i>15 novembre 1847 . .</i>	<i>Cour^t de 1848 ou 1849.</i>	<i>360</i>
<i>Léon.</i>	<i>L.-B. Dezutter. . . .</i>	<i>21 décembre 1847 . .</i>	<i>Courant de 1848 . . .</i>	<i>174</i>
<i>Koophandel</i>	<i>J.-A. Huysmans . . .</i>	<i>3 janvier 1848 . . .</i>	<i>Septembre 1848. . . .</i>	<i>300</i>
<i>Bonne-Espérance. .</i>	<i>F. Dekeuster</i>	<i>28 février 1848 . . .</i>	<i>En 1850</i>	<i>450</i>
<i>Van Dyck.</i>	<i>J.-L. Marguerie . . .</i>	<i>2 octobre 1848 . . .</i>	<i>En 1849</i>	<i>300</i>